

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 23 janvier 2020

### Site Michelin de La Roche-sur-Yon

#### Signature d'un accord majoritaire pour l'accompagnement social

##### **Le projet d'accord sur le dispositif d'accompagnement social des salariés du site Michelin de La Roche-sur-Yon a été signé aujourd'hui par la CFDT, la CFE-CGC, SUD et FO**

A l'issue de douze semaines de négociation entre le 22 octobre 2019 et le 7 janvier 2020, les organisations syndicales représentatives CFDT, CFE-CGC, SUD ainsi que FO (organisation syndicale non représentative) ont signé aujourd'hui au siège du groupe Michelin à Clermont-Ferrand l'accord sur les mesures d'accompagnement social dans le cadre de la fermeture du site de La Roche-sur-Yon.

Les discussions entre les organisations syndicales et la direction se sont caractérisées par l'objectif partagé de coconstruire dans les meilleurs délais un plan d'accompagnement répondant aux besoins concrets manifestés par les salariés du site.

L'accord permettra à tous les salariés ne bénéficiant pas des mesures de pré-retraite de poursuivre un parcours professionnel en interne ou en externe dans le cadre d'une mobilité sécurisée :

- en cas de mobilité interne, l'accord garantit aux salariés qui ne seraient pas satisfaits de leur nouveau poste, ou en cas d'échec sur le nouveau poste, la possibilité de se voir proposer un autre poste chez Michelin ou un accompagnement en mobilité externe s'ils souhaitent finalement revenir sur la région de La Roche-sur-Yon ;
- en cas de mobilité externe, les salariés pourront choisir, jusqu'à la fin de de leur période d'essai chez leur nouvel employeur, de revenir dans le dispositif d'accompagnement pendant toute la durée de leur congé de reclassement pour chercher un nouvel emploi, si ce dernier ne leur convient pas.

#### **Mobilité interne**

Michelin souhaite en priorité que les salariés de La Roche-sur-Yon puissent poursuivre leur carrière au sein du Groupe, qui confirme son engagement de proposer à chaque salarié un ou plusieurs postes dans un site de Michelin en France. L'accord garantit en particulier que 100 postes seront disponibles en priorité pour les salariés de La Roche-sur-Yon au sein du site de Cholet.

En termes financiers, cet engagement sera soutenu notamment par :

- une prime de mobilité de 40 000€ ;
- une indemnité compensatrice des éventuels écarts de rémunération à hauteur de 75 % pendant 3 ans ;
- un accompagnement significatif de la mobilité professionnelle du conjoint ;
- une prise en charge complète de la mobilité géographique de la famille.

#### **Mobilité externe**

Michelin confirme son engagement d'accompagner de manière personnalisée chacun des salariés qui souhaiteraient évoluer en externe, avec pour objectifs de s'assurer de la viabilité et de la qualité du projet professionnel. Un cabinet spécialisé a été choisi pour assurer un accompagnement individualisé dans la construction du projet professionnel, puis dans le cadre du congé de reclassement de 12 à 18

mois. Une commission incluant les partenaires sociaux a été créée pour examiner le projet professionnel de chacun des salariés.

En termes d'accompagnement financier, cet engagement sera soutenu notamment par :

- une indemnité supra-conventionnelle forfaitaire de 40 000€, augmentée d'une somme allant de 2 à 8 mois de salaire en fonction de l'âge et de 500 € par année d'ancienneté ;
- une indemnité compensatrice des éventuels écarts de rémunération de 400€ pendant 3 ans ;
- une aide spécifique pour la création d'entreprise de 20000 € à laquelle s'ajoute des subventions et une aide pour un prêt.

### **Mesures de pré-retraite**

L'accord ouvre un dispositif de pré-retraite pour les salariés pouvant justifier d'une retraite à taux plein d'ici fin 2025, qui devrait ainsi bénéficier à une centaine de salariés âgés d'environ 55 ans pour les opérateurs de production et d'environ 57 ans pour les cadres et employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM).

Il prévoit notamment :

- une pré-retraite composée de deux périodes consécutives : 1/3 temps travaillé, rémunérée à 100% ; 2/3 du temps restant en dispense de travail, rémunérée à 75% (salaire de base et variable) ;
- la mise en place d'une rémunération plancher de 1 700 € par mois dans la période de dispense de travail rémunérée à 75%.

Ces mesures pourront également s'appliquer aux salariés de l'activité semi-finis du site de Cholet, selon des modalités spécifiques prévues par l'accord pour accompagner à la fois le changement d'horaires (passage du 4x8 en 3x8) et la suppression des 74 postes qu'entraîne la fermeture du site de La Roche-sur-Yon.

Cet accord solide, complet et concret est pleinement conforme aux engagements pris par le groupe Michelin le jour de l'annonce de la fermeture le 10 octobre et devrait permettre à chaque salarié concerné par cette décision d'envisager plus sereinement son avenir professionnel.

La qualité de la mise en œuvre du dispositif est désormais la priorité du Groupe, qui espère pouvoir appliquer les mesures d'accompagnement dans les meilleurs délais. Pour rappel, la procédure doit faire l'objet d'une « information-consultation des instances représentatives du personnel », avant validation par la Direccte (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

**Service de Presse Michelin : +33 (0)1 45 66 22 22**

### **A propos du Groupe Michelin :**

Michelin a pour ambition d'améliorer la mobilité de ses clients, durablement. Leader dans le secteur de la mobilité, Michelin conçoit, fabrique et distribue les pneumatiques les plus adaptés à leurs besoins et à leurs usages ainsi que des services et des solutions pour améliorer l'efficacité des transports. Michelin propose également des offres qui font vivre à ses clients des moments uniques au cours de leurs voyages et de leurs déplacements. Michelin développe aussi des matériaux de haute technologie destinés à de nombreux domaines. Basé à Clermont-Ferrand, Michelin est présent dans 170 pays, emploie plus de 125.000 personnes et exploite 67 usines de pneumatiques qui ensemble ont produit environ 190 millions de pneus en 2018. ([www.michelin.com](http://www.michelin.com))